

Le Pass'agglo culture

Pour favoriser les activités culturelles des jeunes, l'agglo va mettre en place un soutien financier dès la rentrée de septembre 2022 pour les jeunes habitants du territoire.



Le montant de l'aide est de 50 euros. Si le coût de l'inscription de l'enfant est inférieur à 50 €, l'agglo remboursera à hauteur du montant réel. Cet accompagnement financier est limité à une inscription/adhésion par bénéficiaire.

Votre Pass'agglo Culture se présente sous la forme d'un bon à remettre à la structure de votre choix au moment de l'inscription. Pour l'obtenir vous devez suivre la démarche suivante.

[Ouverture de la plateforme d'inscription : du 1er septembre au 31 octobre 2022.](#)

Quelles sont les conditions pour avoir le pass'agglo culture ?

- être âgé de moins de 18 ans (au 1er janvier 2023) ;
- résider dans l'une des 42 communes de l'agglomération ;
- être inscrit dans un établissement d'enseignement artistique du territoire de Roissy Pays de France.

Quelles associations de Villeparisis sont partenaires ?

- Conservatoire municipal de musique et de danses
- Maison pour tous Jacques Marguin
- A votre bon savoir
- Les conteurs du racontoir
- Centre d'animation par l'audiovisuel
- Jumelage à l'heure de l'Europe
- P(art)entese
- Les petits coins du Portugal
- Viva Italia

Liens utiles

[En savoir plus ou s'inscrire au Pass'agglo culture](#)